

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1987.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1988,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Défense.

SECTION COMMUNE

Par M. Xavier de VILLEPIN,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Pierre Mutraja, Michel d'Aillières, Émile Didier, vice-président ; Jean Garcia, Jacques Genton, Michel Alloncle, Guy Cabanel, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Bécart, Jean-Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Michel Caldaguès, Jean Chamant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delclis, Claude Estier, Maurice Faure, Louis de la Forest, Gérard Gaud, Philippe de Gaulle, Michel Giraud, Jacques Golliet, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Christian de La Malène, Bastien Leccia, Édouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Michel Moreigne, Jean Nataïi, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Émile Tricon, Xavier de Villepin, Albert Voiquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8^e législ.) : 941 et annexes, 960 (annexes n^{os} 38 et 39), 963 (tomes IV à XI) et T.A. 175.

Sénat : 92 et 93 (annexes n^{os} 44 et 45) (1987-1988).

Lois de finances. — Armée - Défense - Armes nucléaires - D.G.A. - S.I.R.P.A.

Mesdames, Messieurs,

Le budget de la Défense de 1987 était déjà, par anticipation, le premier dans le cadre de la programmation pour 1987-1991.

Celui qui nous est proposé pour 1988 est en quelque sorte le premier à assurer la vitesse de croisière de cette programmation, qui n'a fixé et soumis au vote du Parlement, rappelons-le, que les crédits de paiement pour l'équipement des forces armées. Le texte ne traitait pas des crédits de fonctionnement qui doivent continuer à être fixés chaque année, selon la procédure habituelle du budget, et sans plafond ni plancher fixés à l'avance.

En ce qui concerne les crédits de paiement qui figurent ainsi au Titre V et au Titre VI du budget pour 1988, leur montant global est de 90.847 millions de francs (soit une augmentation de 5,86%), en regard du chiffre de 89.100 millions fixé par la programmation, en augmentation de 5,9% par rapport au chiffre retenu pour 1987.

L'engagement pris est donc tenu et nous nous en félicitons.

*

**

Dans le cadre d'ensemble de ce budget de la Défense, qui s'élève à 121.957.083.600 F pour les dépenses ordinaires (+ 0,84%) et à 90.847.000.000 F pour les dépenses en capital (+ 5,86%) comme nous venons de l'indiquer, le budget de la section commune s'analyse comme l'indique le tableau suivant :

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		Crédits votés pour 1987	Crédits demandés pour 1988		
	Votées pour 1987	Demandées pour 1988		Services votés	Mesures nouvelles	Total

TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES

1 ^{re} partie. — <i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	"	"	11.973.677.000	11.572.767.000 +	241.764.000	11.814.531.000
2 ^e partie. — <i>Personnel en retraite. — Pensions et allocations</i>	"	"	37.549.451.000	38.528.083.600	"	38.528.083.600
3 ^e partie. — <i>Personnel. — Charges sociales</i>	"	"	1.336.836.000	1.264.552.000 +	15.255.000	1.279.807.000
4 ^e partie. — <i>Matériel et fonctionnement des armes et services</i>	"	"	2.530.179.000	2.530.179.000 —	88.504.000	2.441.675.000
6 ^e partie. — <i>Subventions de fonctionnement</i>	"	"	920.138.000	920.138.000 —	118.932.000	801.206.000
7 ^e partie. — <i>Dépenses diverses</i>	"	"	1.778.570.000	1.818.570.000 +	21.684.000	1.840.254.000
Totaux pour le titre III	"	"	56.088.851.000	56.634.289.600 +	71.267.000	56.705.556.600
Totaux pour les dépenses ordinaires	"	"	56.088.851.000	56.634.289.600 +	71.267.000	56.705.556.600

DÉPENSES EN CAPITAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		Votés pour 1987	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	Votées pour 1987	Demandées pour 1988		Demandés pour 1988		
				Services votés	Mesures nouvelles	Total

TITRE V. — ÉQUIPEMENT

1 ^{re} partie. — <i>Études, recherches et prototypes</i>	21.993.900.000	24.325.000.000	19.972.500.000	11.750.950.000	10.662.050.000	22.413.000.000
2 ^e partie. — <i>Investissements techniques et industriels</i>	1.431.600.000	1.507.000.000	1.020.000.000	874.100.000	490.900.000	1.365.000.000
3 ^e partie. — <i>Fabrications</i>	1.054.466.000	1.020.750.000	993.126.000	498.204.000	583.496.000	1.081.700.000
4 ^e partie. — <i>Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement</i>	808.534.000	801.250.000	717.874.000	446.096.000	392.204.000	838.300.000
Totaux pour le titre V	25.288.500.000	27.654.000.000	22.703.500.000	13.569.350.000	12.128.650.000	25.698.000.000

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

6 ^e partie. — <i>Équipements culturel et social</i>	40.000.000	78.000.000	74.000.000	44.464.000	15.536.000	60.000.000
7 ^e partie. — <i>Équipements administratif et divers</i>	237.500.000	246.000.000	223.500.000	89.300.000	162.700.000	252.000.000
Totaux pour le titre VI	277.500.000	324.000.000	297.500.000	133.764.000	178.236.000	312.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	25.566.000.000	27.978.000.000	23.001.000.000	13.703.114.000	12.306.886.000	26.010.000.000
Totaux généraux	25.566.000.000	27.978.000.000	79.089.851.000	70.337.403.600	12.378.153.000	82.715.556.600

Les chiffres ci-dessus tiennent compte, évidemment, dans leur deuxième partie, des dépenses afférentes aux personnes en retraite, ainsi qu'aux pensions et allocations, autrefois comprises dans les charges communes, qu'il faut déduire si l'on veut disposer des chiffres du budget réel de la section commune.

Hors pensions, par conséquent, le Titre III de la section commune s'évalue d'après le tableau suivant :

	1987	1988	Variation
Total	56.088.851.000	56.705.566.600	+ 1 %
Pensions	37.549.451.000	38.528.083.600	+ 2,6%
Différence	18.539.400.000	18.177.483.000	- 1,9 %

En termes d'efficacité, les dépenses de fonctionnement s'élèvent ainsi à 18.177.483.000 F., en diminution de 1,90 % par rapport au budget précédent.

Il faut noter ici que l'ensemble des dépenses de fonctionnement des armées dans ce budget de 1988, n'augmente que de 0,84% ; ce faible pourcentage, rendu possible certainement par une conjoncture économique favorable, ne doit pas signifier l'amorce d'une stagnation, voire d'une compression dont aurait à pâtir la vie courante, pour permettre d'assurer le maintien des équipements.

Quant aux dépenses d'équipement, dont les autorisations de programme augmentent de 9,35%, et les crédits de paiement, de 13,18%, leur mouvement, conforme à celui qui a été fixé par la programmation, s'inscrit parfaitement dans la continuation de l'élan donné par le budget de l'année dernière, en réaction contre le précédent.

Sous le bénéfice de ces considérations sur l'ensemble du budget affecté à la section commune pour 1988, nous vous proposons d'examiner rapidement les crédits consacrés aux principaux services communs de la Défense, soit la Délégation générale pour l'armement (D.G.A.), le service d'information et

de relations publiques des armées (S.I.R.P.A.) et le service de santé des armées. Nous terminerons cette revue par une brève réflexion sur le maintien de la capacité de dissuasion de la France.

Nous remarquerons, avec la même discrétion voulue que l'an dernier, que le budget, assez restreint, de la D.G.S.E. (Direction générale de la sécurité extérieure) s'élève pour 1988 à 367 millions de fonctionnement (en augmentation de 10,15%) et pour les équipements, à 310 millions de crédits de paiement (+ 37,77%) et 308 millions d'autorisations de programme (+ 26,22%). Ces augmentations correspondent essentiellement à un ajustement aux besoins et à une modernisation des moyens et des infrastructures.

*

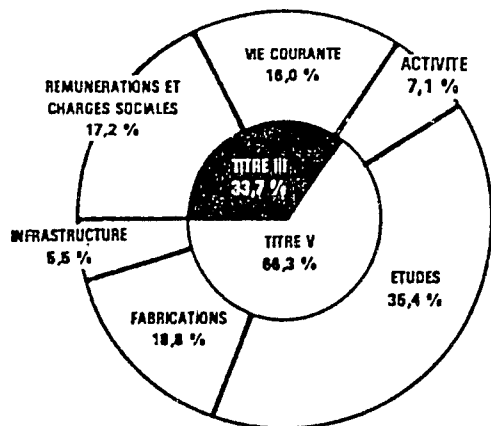
**

Les graphiques ci-dessous, au demeurant, matérialisent, année par année depuis 1984, l'emploi de l'ensemble des crédits de la section commune. Ils permettent de constater que, pour les deux premiers budgets de la programmation, le Titre V marque une nette augmentation.

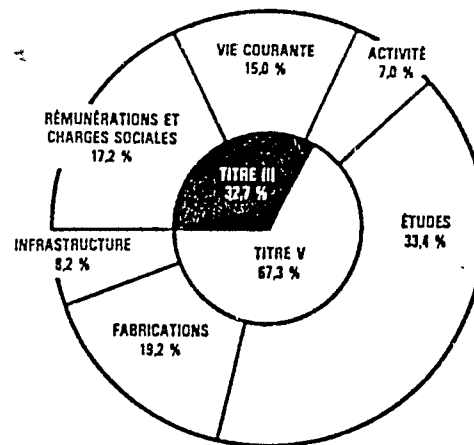
BUDGET SECTION COMMUNE

Emploi des crédits

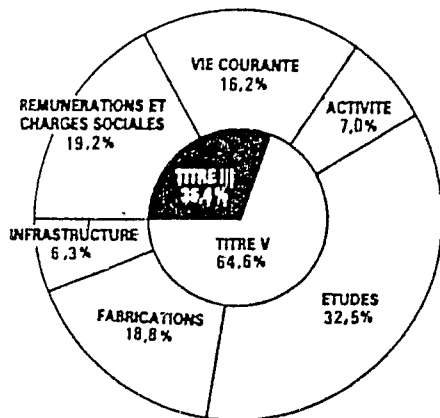
1984



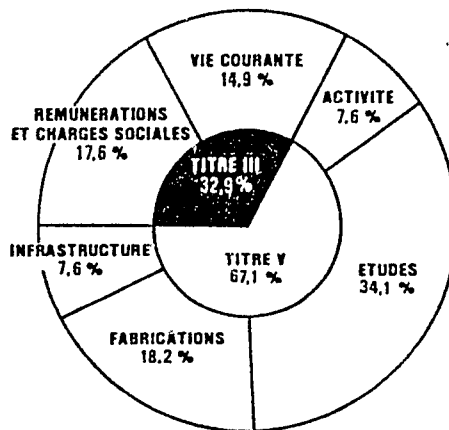
1985



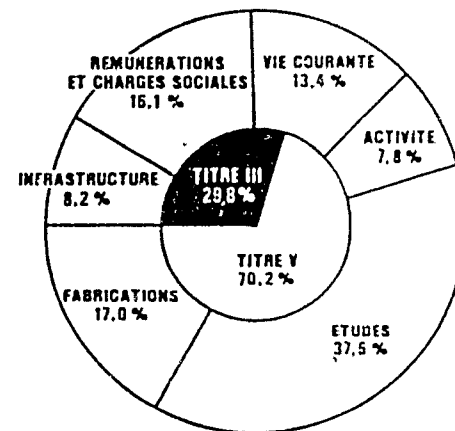
1986



1987



1988



I - La D.G.A. (Délégation générale pour l'armement)

Les crédits de la D.G.A. se récapitulent selon le tableau suivant, qui indique les pourcentages de variation.

TITRE	CRÉDITS						AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
	1987	1988					1987	1988	
	Credits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	%	votées	demandées	%
DÉPENSES ORDINAIRES									
TITRE III	3.070.675.000	— 14.402.000	3.056.273.000	— 2.758.000	3.053.515.000	— 0,55	////////	////////	
TITRE IV	"	"	"	"	"		////////	////////	
Total dépenses ordinaires	3.070.675.000	— 14.402.000	3.056.273.000	— 2.758.000	3.053.515.000	— 0,55	////////	////////	
DÉPENSES EN CAPITAL									
TITRE V	19.141.500.000	////////	11.901.890.000	10.103.110.000	22.005.000.000	+ 14,9	21.724.500.000	24.057.000.000	+ 10,75
TITRE VI	222.500.000	////////	89.300.000	161.700.000	251.000.000	+ 12,8	236.500.000	245.000.000	+ 3,59
Total dépenses en capital	19.364.000.000	////////	11.991.190.000	10.264.810.000	22.256.090.000	+ 14,93	21.961.000.000	24.302.000.000	+ 10,65
Total général	22.434.675.000	////////	15.047.463.000	10.262.052.000	25.309.515.000	+ 12,81	21.961.000.000	24.302.000.000	+ 10,65

Ce tableau fait apparaître que le titre III est pratiquement maintenu à son montant de 1986 (- 0,55%) mais que le titre V augmente de près de 15% pour les crédits de paiement, et de 10,75% pour les autorisations de programme.

*

**

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement (Titre III), les mesures nouvelles traduisent d'abord des mouvements de crédits consécutifs aux modifications de la nomenclature budgétaire, sous la forme d'une réduction de 2.758.000 F. Les autres sont liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services entraînant une réduction de 15.308.000 F., rendue possible par des regroupements de personnels ou des suppressions d'emplois à partir du 1er janvier 1988. En effet, l'application du décret n° 87-417 du 17 juin 1987 relatif au régime des pensions des ouvriers de l'Etat se traduit par des départs en retraite anticipée, les postes budgétaires correspondants étant supprimés au budget de 1988. Ces mesures semblent inspirées par le souci d'une remise en ordre dans l'organisation des grandes directions de la D.G.A. et n'appellent pas d'observation de fond de notre part.

Il n'est pas sans intérêt cependant de signaler, dans le cadre du budget 1988, il est possible d'envisager que la création de 100 nouveaux postes d'ingénieurs sur contrat au budget de la D.G.A. en 1988, qui seront à répartir entre les directions et établissements en compte de commerce, selon une proportion qui n'a pas encore été déterminée, devrait permettre des recrutements en fonction des besoins existants, qui sont sans doute aussi importants dans les services d'études parisiens que dans les établissements de province ; la création de postes de techniciens (150 T.E.D. et 115 agents sur contrat 2 B), qui sont eux aussi à répartir entre les directions et établissements en compte de commerce, devrait également permettre à la D.C.N. de recruter les cadres techniques moyens dont elle a besoin tant à Paris qu'en province ; s'agissant des ouvriers, la déflation des effectifs sera tempérée par les embauches d'ouvriers à la sortie des écoles de formation technique (E.F.T.), qui devraient se situer autour de 200 à 250, et par les embauches de T.S.O., en particulier sur les 90 postes créés au budget de 1988. Ces prévisions d'embauches sont liées à la très forte croissance du plan de charge des établissements de Cherbourg, Brest et Indret, faisant suite au lancement des deux programmes S.N.L.E./N.G et P.A.N.

D'autre part, en nous souvenant du souci que nous avons eu l'occasion d'exprimer quant à l'avenir de certains établissements de la D.G.A., il semble qu'il n'est pas actuellement envisagé de changement de statut des établissements de la D.G.A. en général et de ceux du G.I.A.T. en particulier.

S'agissant plus particulièrement du G.I.A.T., qui va devoir, tout à la fois, procéder à un réajustement de son potentiel productif et acquérir une souplesse et un dynamisme accrus dans une perspective offensive de développement et de valorisation de son patrimoine technique et humain, plusieurs mesures ont été décidées. Ces mesures, qui concernent les seuls personnels ouvriers, visent à :

- favoriser le départ en retraite anticipée, à 55 ans, des ouvriers ayant au moins 15 ans de service, avec attribution de bonification d'ancienneté ;

- faciliter les mutations de personnels du G.I.A.T. vers les établissements étatiques de la D.A.T. ou vers ceux de la D.G.A. et de la D.C.M.A.T. ; ces personnels volontaires bénéficieront d'aides importantes en matière de formation ainsi que d'indemnités de reconversion.

De nombreuses actions sont menées en parallèle, parmi lesquelles on peut citer :

- les recherches de compléments d'activité, à l'exportation comme au plan national ;

- le renforcement en "matière grise" ;

- l'intensification de la formation continue des personnels ;

- le développement des cercles de qualité.

*

**

}

En ce qui concerne les dépenses d'équipement (titre V), dont nous avons souligné l'augmentation par rapport au budget précédent, nous pouvons vous indiquer que les investissements de la D.G.A. prévus en 1988 sont en hausse de 139 MF., soit 3,5%, par rapport à 1987.

Les opérations les plus notables prévues en 1988 sont les suivantes :

- dispositif de mise à l'eau pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins nouvelle génération (S.N.L.E.-N.G.) ;

- réalisation d'un chantier de construction de navires en composite verre-résine ;

- poursuite de la remise à niveau des centres d'essais de la Direction des constructions aéronautiques ;

- rénovation de la piste de Brétigny ;

- réalisation d'un nouveau bâtiment d'essais et de mesures pour la Direction des engins ;

- début de la construction d'une soufflerie trans-sonique européenne à Cologne (R.F.A.) ;

- diverses opérations de mise à hauteur de sécurité des pyrotechnies.

Pour la plupart, ces opérations se poursuivront au-delà de 1988.

Toutes les opérations notables de 1987 se sont déroulées selon les prévisions.

*

**

De manière globale, la situation des plans de charge des établissements industriels de la D.G.A. prévisible pour 1988 est matérialisée par les trois tableaux suivants (pour la Direction des armements terrestres, la direction des constructions navales et les ateliers industriels de l'aéronautique.)

Tableau 1

Évolution de plan de charge des établissements industriels de la D.A.T.

Établissements	Taux de sous-traitance (*)		Charge pilotée (**) prévision 1988 (milliers d'heures)
	1986 (en %)	Estimation 1987 (**) (en %)	
A.M.X.-A.P.X. Satory	0	0	906
E.F.A.B. Bourges.....	2	3	1 131
A.T.S. Tarbes.....	3	0	1 549
A.R.E. Roanne.....	3	4	1 599
M.A.S. Saint-Étienne.....	7	3	1 007
M.A.T. Tulle.....	2	0	777
A.T.É. Toulouse.....	0	0	780
A.L.M. Le Mans.....	0	2	293
A.S.S. Salbris.....	0	6	417
A.R.S. Rennes.....	0	7	294
G.I.A.T.	3	0,5	8 753

(*) Rapport de la charge sous-traitée rapatriable dans de brefs délais à la charge pilotée.
(**) Les prévisions de charges 1987 comme 1988 sont calculées en affectant la charge de travail, qui découle du carnet de commandes, en fonction de la vocation normale de chaque établissement.

Aussi, les taux prévisionnels de sous-traitance et les prévisions de charge par établissement n'ont-ils qu'un caractère indicatif dans la mesure où un certain nombre de transferts de charges entre établissements permettront *in fine* d'homogénéiser les situations très diverses des différents sites.

Tableau 2
Plan de charge de la D.C.N.

Établissements	Taux de sous-traitance (*)		Charge pilotée prévision 1988 (milliers d'heures)
	1986 (en %)	Estimation 1987 (en %)	
Cherbourg	33	28	6 299
Brest.....	22	26,5	7 478
Lorient	30	33,5	4 107
Toulon.....	20,5	19,5	6 973
Indret.....	26	32	2 353
Ruelle	9	12	1 595
Saint-Tropez	12	15,5	874
Paris + Papetee.....	Sans objet		855
D.C.N.	23,5	24,5	30 534

(*) Rapport de la charge sous-traitée rapatriable dans de brefs délais à la charge pilotée.

Tableau 3
Plan de charge des ateliers industriels de l'aéronautique

Établissements	Taux de sous-traitance (*)		Charge pilotée prévision 1988 (milliers d'heures)
	1986 (en %)	Estimation 1987 (en %)	
A.I.A. de Bordeaux.....	10,5	13	1 105
A.I.A. de Clermont-Ferrand	15,5	14	1 680

(*) Rapport de la charge sous-traitée rapatriable dans de brefs délais à la charge pilotée.

Au delà de 1988, les prévisions pourraient être les suivantes, quant au pourcentage d'activité de ces établissements par rapport à leurs capacités :

- à la D.A.T., la charge pilotée prévisible est inférieure au potentiel à partir de l'année 1988 ; le G.I.A.T. conduit donc une politique commerciale énergique et mène des actions pour répartir au mieux la charge entre les établissements ;

- à la D.C.N., les perspectives de charge des établissements sont essentiellement liées aux ressources budgétaires, les activités d'exportation ou de diversification restant moins importantes.

Dans le cadre de la loi de programmation, le niveau d'activité devrait s'accroître sensiblement et les plans de charges des établissements apparaissent assurés. La croissance sera forte à Cherbourg avec la fabrication de S.N.L.E.-N.G., sensible à Brest et à Indret avec celle du porte-avions nucléaire. Le plan de charge devrait être stable à Toulon, mais la situation à Ruelle, Lorient et Saint-Tropez pourrait être moins favorable.

Par ailleurs, les établissements les plus favorisés pourront apporter une certaine aide au G.I.A.T., soit en transférant de la charge, soit en offrant des postes de travail à certains personnels du G.I.A.T. ;

- à la D.C.A.é, les A.I.A. de Clermont-Ferrand et de Bordeaux continuent de bénéficier d'un niveau d'activité soutenu.

Ces diverses indications nous permettent donc de constater qu'aucune décision n'a été prise au sujet d'une éventuelle "désétatisation" du G.I.A.T., décision évoquée en particulier lors de l'examen de la programmation. Le problème de la capacité du G.I.A.T. ne reçoit encore que des solutions partielles et, vraisemblablement, d'attente.

Evidemment, le fait que le G.I.A.T. fait appel à la sous-traitance dans des proportions beaucoup moins importantes que les autres établissements industriels de la D.G.A. et la nature de ses fabrications expliquent la difficulté qu'il peut rencontrer pour fonctionner à sa pleine capacité.

*

**

Enfin, avant de clore nos réflexions sur la C.E.A., il nous paraît intéressant de faire le point sur les efforts de coopération en matière d'armement dans lesquels la France est engagée avec des partenaires autres qu'européens. En effet, nous supposons suffisamment connus les programmes de coopération inter-européens pour ne pas y revenir une fois de plus dans le présent rapport. Cependant, nous les rappelons, à toutes fins utiles, en annexe au présent rapport, en ce qui concerne les dix dernières années..

Ces programmes se présentent de la manière suivante :

1 - Etats-Unis d'Amérique

La coopération en matière d'armement avec les Etats-Unis comporte, au plan des Etats, un volet "échanges d'informations techniques" et un volet "programmes".

Une centaine d'accords spécifiques d'échanges d'informations ont été signés.

Le volet "programmes" est peu important, la coopération ayant surtout lieu dans un cadre multilatéral en liaison avec l'O.T.A.N. : programme M.L.R.S. (Lance roquette multiple), Frégate N.F.R. 90 et projets initiés dans le cadre de l'initiative américaine du sénateur américain Nunn (1).

La coopération est plus active au plan industriel, les deux programmes majeurs étant actuellement l'accord S.N.E.C.M.A.-Général Electric sur les moteurs C.F.M. 56 et celui de Thomson-G.T.E. sur le système de transmissions tactiques RITA/U.S. Outre ces deux programmes, plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude ou de négociation sur les plans industriel et commercial en concurrence avec d'autres nations. Il s'agit principalement :

- d'évaluations comparées, par l'U.S. Army, sur des mortiers de 120 mm (Thomson associé à Honeywell) ;

(1) Crédits budgétaires U.S. réservés à des essais comparatifs de matériels d'armement développés par les pays de l'Alliance et à la recherche de co-développement.

- de propositions françaises d'évaluation du Roland franco-allemand et d'un système dérivé du Shanine en réponse à un appel d'offres de l'U.S. Army portant sur un système de défense anti-aérienne du corps de bataille ;

- de la participation d'industriels français aux études sur l'architecture de défense aérienne du théâtre européen lancées par l'U.S. Army (Thomson-Aérospatiale en coopération avec T.R.W., ; Matra en coopération avec Hughes) ;

- d'un accord entre Thomson-C.S.F. et Texas Instruments sur un projet de coopération intéressant le développement d'une antenne radar à balayage électronique actif.

2 - Canada

Il existe, avec le Canada, deux projets de coopération significatifs, portant l'un sur le Drone C.L. 289, l'autre sur l'Eryx :

- le Drone C.L. 289 (France, R.F.A., Canada) ne correspond pas à des besoins canadiens. Cependant, ce pays a signé en décembre 1985 l'accord d'industrialisation portant sur ce programme. Il participe aux négociations sur le projet d'accord de production qui devait être conclu avant la fin 1987 ;

- l'Eryx est un missile antichar courte portée (A.C..C.P.). Le Canada souhaite participer, à hauteur de ses besoins propres, aux phases d'industrialisation et de production de ce missile. L'accord franco-canadien sur ce programme devrait être signé avant la fin 1987.

3 - Pays partenaires autres qu'européens et nord-américains

Il n'existe pas actuellement de programme de développement ou de production de matériel destiné à l'équipement de nos forces qui fasse l'objet d'une coopération avec des partenaires autres qu'européens et nord-américains.

En revanche, les entreprises d'armement françaises ont compris la nécessité de collaborer avec les pays non européens qui disposent d'une industrie d'armement ou sont en train de s'en doter, pour être présents sur le marché intérieur de ces pays, ou sur d'autres qui leur seraient accessibles.

Ainsi, sont en projet des coopérations dans le domaine des avions (Inde, Yougoslavie), des missiles (Inde, Brésil, Argentine), des navires (Australie, Inde),

des hélicoptères (Chine, Pakistan), des matériels terrestres (Brésil, Chine), des munitions (Pakistan, pays de l'A.S.E.A.N.).

Le ministère de la Défense favorise ces initiatives de nos industriels, avec le souci du contrôle des transferts de technologie et du respect de la réglementation sur le contrôle des exportations d'armements.

*

**

II - Le S.I.R.P.A. (Service d'information et de relations publiques des armées)

Les crédits consacrés au S.I.R.P.A., comparés à ceux du budget précédent, sont développés dans le tableau suivant :

TITRE	CRÉDITS						AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
	1987	1988					1987	1988	
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	%	votées	demandées	%
DÉPENSES ORDINAIRES									
TITRE III	50.623.000	"	50.623.000	+ 1.019.000	51.642.000		////////	////////	
TITRE IV	"	"	"	"	"		////////	////////	
Total dépenses ordinaires	50.623.000	"	50.623.000	+ 1.019.000	51.642.000	+ 2	////////	////////	
DÉPENSES EN CAPITAL									
TITRE V	15.000.000	////////	5.500.000	11.500.000	17.000.000		17.000.000	18.500.000	
TITRE VI	"	////////	"	"	"		"	"	
Total dépenses en capital	15.000.000	////////	5.500.000	11.500.000	17.000.000	+ 13,33	17.000.000	18.500.000	+ 8,82
Total général	65.623.000	////////	56.123.000	12.519.000	68.642.000	+ 4,6	17.000.000	18.500.000	+ 8,82

Ces chiffres traduisent, en matière de dépenses ordinaires de fonctionnement, une stabilité complète (+ 2% en francs courants) ; en revanche, les dépenses d'équipement augmentent de 13,33% en crédits de paiement et de 8,81% en autorisations de programmes.

L'an dernier, à pareille époque, nous vous avons présenté, dans notre avis sur la section commune, les prévisions d'activité du S.I.R.P.A. pour 1987, dont une action nouvelle à l'égard du grand public : le service devait s'attacher à veiller à la cohérence d'ensemble de l'image des armées en établissant, à cet effet, un schéma directeur de communication. Il est à noter, en effet, que jusqu'à la fin de l'année 1986, ses activités étaient tournées, pour une grande part, vers l'information et la communication internes aux armées à travers des supports traditionnels.

Or, des directives du ministre de la Défense du 9 janvier 1987 ont posé les principes suivants en matière de communication et d'information dans les armées :

- la gestion spécifique de l'image, de la communication, de l'information est décentralisée au niveau de chaque armée ou service ;
- le S.I.R.P.A. central se voit confier le soin de gérer l'image de l'ensemble et de veiller à la cohérence du tout vis-à-vis de l'extérieur ;
- le S.I.R.P.A. a pour mission de gérer l'information de crise.

A cet effet, il est chargé de mettre sur pied une structure en mesure de percevoir les signes médiatiques annonciateurs de crises et d'appréhender la dimension médiatique de celles-ci (d'où la création du Centre opérationnel de la presse internationale de défense : C.O.P.I.D.).

Parallèlement, tenant compte de l'évolution du contexte médiatique, ces mêmes directives réorientent l'effort du S.I.R.P.A. vers l'utilisation des nouveaux supports audiovisuels en réduisant d'autant les dépenses consacrées à la presse écrite.

L'application des directives précitées a d'ores et déjà entraîné la suppression de la revue TAM ; la revue "Armées d'Aujourd'hui", dont la qualité et la diffusion ont été améliorées, demeure la seule revue inter-armées financée par le S.I.R.P.A. Dans le domaine de l'audiovisuel, le S.I.R.P.A. a cherché à développer les coproductions susceptibles de devenir des produits "grands

publics" en collaboration avec les différentes chaînes nationales, afin d'obtenir des diffusions aux heures de grande écoute ("Guerre chaude - paix froide" sur FR3, "Les sentinelles du désert" sur TF1 déjà réalisées et diffusées).

Par ailleurs, le S.I.R.P.A. a étudié la possibilité de démarrer et de tester une radio locale militaire dès le quatrième trimestre de l'année 1987 : celle-ci aura pour objet d'informer les jeunes gens n'ayant pas accompli leur service national et d'améliorer l'image des armées auprès de cette partie de l'opinion.

Enfin, le C.O.P.I.D., voulu par le ministre de la Défense pour disposer des moyens nécessaires au traitement de l'information internationale qui concerne la défense, devait être opérationnel avant la fin de l'année 1987 dans des locaux rénovés et adaptés à l'Ecole Militaire. Dans le même bâtiment, le S.I.R.P.A., jusque-là dispersé en cinq points de la capitale, aura regroupé tous ses moyens, ce qui lui permettra de fonctionner avec une meilleure efficacité.

L'année 1988 devrait permettre de voir toutes ces orientations prendre leur plein effet, le S.I.R.P.A. ainsi tourné davantage vers l'extérieur à travers les différents supports médiatiques actuels, deviendra un service opérationnel doté d'une mission "temps de crise".

En 1987, le tirage des publications de l'administration centrale du S.I.R.P.A. a été la suivante :

Intitulé	Périodicité	Tirage annuel 1987
Armées d'aujourd'hui	mensuel	1.350.000
T.A.M.	2 numéros en 1987 (supprimé)	343.000
Service national et vous	non périodique	903.518
Ecoles et carrières	non périodique	196.080
Règlement de discipline générale dans les armées	non périodique	127.960
Dossiers d'informations		
- La Défense en chiffres	non périodique	131.200
- Défense et forces armées	non périodique	50.000

A l'issue de ce bref examen des crédits et des activités du S.I.R.P.A., il nous apparaît que ce service reste très vivant, en s'adaptant aux circonstances et aux exigences de sa mission. Nous suivrons avec attention l'activité du nouveau centre opérationnel de la presse internationale de défense (C.O.P.I.D.) qu'il est chargé de mettre sur pied. Le regroupement de ses moyens dans des locaux de l'Ecole militaire devrait, par ailleurs, être bénéfique à ses activités.

III - Le service de santé des armées.

Les crédits affectés au service de santé des armées pour 1988 sont exposés dans le tableau ci-dessous :

TITRE	CRÉDITS						AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
	1987	1988					1987	1988	
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	%	votées	demandées	%
DÉPENSES ORDINAIRES									
TITRE III	1.467.348.000	+ 9.513.000	1.476.861.000	+ 23.217.000	1.500.078.000		////////	////////	
TITRE IV	"	"	"	"	"		////////	////////	
Total dépenses ordinaires	1.467.348.000	+ 9.513.000	1.476.861.000	+ 23.217.000	1.500.078.000	+ 0,22	////////	////////	
DÉPENSES EN CAPITAL									
TITRE V	179.000.000	////////	106.211.000	108.789.000	215.000.000		174.800.000	355.000.000	
TITRE VI	"	////////	"	"	"		"	"	
Total dépenses en capital	179.000.000	////////	106.211.000	108.789.000	215.000.000	+ 20,11	174.800.000	355.000.000	+ 103
Total général	1.646.348.000	////////	1.583.072.000	132.006.000	1.715.078.000	+ 4,17	174.800.000	355.000.000	+ 103

Les dépenses ordinaires, en augmentation de 0,22%, sont stables.

Les dépenses d'équipement, en revanche, marquent, pour les crédits de paiement, une augmentation de 20,11%, première traduction de la très importante augmentation (300%) des autorisations de programme figurant à l'article 54-92 (infrastructure) au budget pour 1987. En autorisations de programme et en crédits de paiement, cet article 54-92 est doté, dans le projet de budget pour 1988, de la manière suivante.

		A.P	C.P.
Service de santé - infrastructure	21	173.000.000	86.300.000
Réévaluation et révision de prix (3.060.000)			
H.I.A. Val de Grâce (bâtiments classés)	5.000.000		
Regroupement des centres de recherches	15.000.000		
Ensemble des établissements	83.000.000		
Regroupement du C.E.R.M.A.	40.000.000		
Construction de l'hôpital de l'Ouest parisien	30.000.000		

Nous y constatons, plus particulièrement, un relèvement sensible des crédits affectés à l'"ensemble des établissements" (de 52.100.000 F à 83.000.000 F) et un regroupement du C.E.R.M.A. (1) (de 27.000.000 F. à 40.000.000 F.). Il y apparaît également un crédit de 30.000.000 F. pour la construction d'un hôpital de l'Ouest parisien, pour laquelle des études préparatoires avaient été prévues au budget de 1987.

Dans leur ensemble, les opérations d'investissement prévues au titre de ce chapitre 54-92 sont les suivantes :

- diverses opérations de rénovation, d'aménagement et d'entretien de l'ensemble du patrimoine immobilier,
- la poursuite d'opérations dont la réalisation a été prévue par tranche annuelle (mises aux normes incendie, chauffage, restauration),
- la restructuration et l'aménagement de services techniques hospitaliers,
- la rénovation des installations de chauffage,
- la poursuite de l'opération regroupement des Centres de recherches sur le site de Grenoble,
- le transfert du Centre d'études et de recherche de médecine aérospatiale sur Brétigny,
- les études préparatoires à la reconstruction d'un hôpital d'instruction des armées de l'Ouest parisien, sur le site de l'H.I.A. "Percy" à Clamart.

(1) C.E.R.M.A. : centre d'études et de recherches de médecine aérospatiale.

Quant à celles que prévoit le chapitre 53-91, qui concerne les matériels du service de santé, elles portent sur :

- les matériels médico-chirurgicaux et de laboratoire,
- les matériels d'exploitation,
- les matériels d'imagerie et d'électricité médicale,
- les médicaments destinés à la mise en condition des formations de mobilisation,
- la réalisation de seringues à trois compartiments,
- la poursuite du programme de réalisation de groupes chirurgicaux modulaires,
- le remplacement de centraux téléphoniques,
- l'acquisition de matériel informatique, bureautique et télématique.

De 1987 à 1988, les autorisations de programme qui y sont consacrées passeront de 71.900 F. à 182.000 F. (en augmentation de 153,13%) et les crédits de paiement, de 115.900 F à 128.700 F. (en augmentation de 11,04%).

*

**

Pour ce qui est de l'avenir proche, le service de santé des armées a prévu de réaliser les opérations suivantes :

- poursuite du transfert du Centre d'études et de recherche de médecine aérospatiale sur Brétigny, et de construction d'un H.I.A. de l'Ouest parisien,
- construction d'un bloc opératoire commun dans les hôpitaux de Cherbourg, Marseille et Metz,

- création de plateaux techniques de consultations communs,
- rénovation de l'hôtellerie des services hospitaliers, et des services de restauration collective des hôpitaux des armées,
- poursuite des travaux d'entretien du patrimoine immobilier.

Ces différentes actions, déjà lancées antérieurement, devraient donc se poursuivre dans des conditions satisfaisantes.

IV - Le maintien de la capacité de dissuasion de la France.

En ce qui concerne le maintien de la capacité de dissuasion de la France, nous voulons nous remettre sous les yeux deux pages du rapport de notre commission sur la loi de programmation militaire pour 1987-1991. Notre collègue, M. Jacques Genton, écrivait, à cette époque :

"En ce qui concerne les programmes affectés aux forces nucléaires stratégiques, tous les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) doivent être équipés de missiles M4 en 1993", c'est-à-dire peu après la fin de la période de programmation.

Pendant cette période seront commandés les deux premiers S.N.L.E. de nouvelle génération, équipés, au début, du M4 ; ils pourront recevoir ensuite le M.5 dont sera doté dès sa mise en service le troisième S.N.L.E. de nouvelle génération, en principe avant l'an 2000.

La capacité de pénétration du système M.5 marquera un progrès. Le plus vite possible sera d'abord mise en service la tête nucléaire TN-75, dotée d'une furtivité remarquable. Cette tête, plus légère que les têtes actuelles, sera dans un premier temps, placée sur le missile M.4. Du fait de cet allègement, la portée du M.4 sera accrue, ce qui étendra notablement les zones de patrouille du sous-marin. Ce missile M.5 présentera cependant deux autres avantages : un nombre de têtes plus élevé et une capacité améliorée de pénétration des défenses anti-missiles. Ce dernier point commande le calendrier de réalisation du M.5, car il est d'abord nécessaire de découvrir les caractéristiques des radars et la nature des défenses qu'il affrontera. Pour ce faire, un "passager électronique" sera placé sur le satellite d'observation Helios afin de caractériser les radars adverses. Les aides à la pénétration dont sera doté le M.5 font l'objet d'une veille technologique en vue d'un programme ambitieux, pour permettre de bien les adapter aux défenses.

Quant au programme S.4 des forces nucléaires stratégiques, il vise à remplacer la composante pilotée par un nouveau missile terrestre léger à trajectoire tendue, dont les capacités de pénétration permettront d'atteindre des objectifs défendus.

Enfin, seront poursuivis le durcissement et l'amélioration de la sécurité du réseau de communications et de commandement des forces nucléaires.

En matière d'armes nucléaires tactiques, le programme du Mirage 2000 N sera poursuivi, les dernières livraisons ayant lieu en 1995. Celles du missile A.S.M.P., déjà en service sur le Mirage IV, s'achèveront en 1992. Le

premier escadron opérationnel de Mirage 2000 N sera mis en place en 1988. Cet appareil pourra également emporter un armement air-sol conventionnel diversifié, pour n'être pas exclusivement confiné dans les missions nucléaires. Il appartiendra cependant au commandement de préserver le nombre d'avions nécessaires pour les missions nucléaires, prioritaires. Le ministre a précisé que, d'une manière générale, les 450 avions de combat en ligne devront être aussi polyvalents et opérationnels que possible.

Le programme Hades se poursuit. Actuellement, sont prévus autant de lanceurs que de missiles, mais les lanceurs seront dotés de capacités multi-coups en cas de besoin.

Pour ce qui est de l'équipement spatial, indispensable au déploiement de la F.N.S., il entraînera le développement du programme "Helios" (satellite d'observation) et du programme "Syracuse" (satellite de communication).

Le satellite "Helios" réutilisera une bonne part de la technologie du satellite "Spot", ce qui permettra des économies sur le programme initial. Sa définition est cependant très améliorée par rapport à Spot et il aura une certaine capacité électronique. Son premier lancement est prévu en 1993.

Le système Syracuse 2 remplacera, fin 1991, le Syracuse 1. Après accord avec la direction générale des télécommunications, on est parvenu à une solution mixte : plutôt qu'un satellite militaire, la défense logera un "passager" sur le satellite Telecom 2 et travaillera avec ses propres circuits. Il en résultera une économie de 2 milliards de francs par rapport à la plateforme militaire initialement envisagée, sans sacrifice sur les performances. En cas de panne, un système d'assurance mutuelle avec le satellite britannique Skynet permettra d'éviter d'immobiliser des rechanges très coûteux.

Deux autres programmes pourraient entrer dans le spatial : à la section commune, un programme de recherches sur les lasers, pour la défense spatiale et, dans les sections Air et Marine, un système de défense aérienne, prévu en premier lieu pour protéger les navires contre les avions et les missiles mais qui, grâce aux solutions techniques retenues, pourrait évoluer en plusieurs étapes vers un programme A.T.B.M. ("anti-Tactical-Balistic-Missile") destiné à contrer les missiles balistiques tactiques".

Tous ces programmes se déroulent sans-à-coup et sans imprévu. Autant le rapport de la commission de la Défense nationale de l'Assemblée nationale que les hautes personnalités compétentes que nous avons pu rencontrer l'on constaté.

En termes de "budget de programme", les traits caractéristiques de l'année 1988, pour le groupe de programmes n° 1-5 seront les suivants :

* F.N.S. :

- poursuite des travaux de miniaturisation des charges thermonucléaires et d'amélioration des systèmes d'armes ;
- poursuite du durcissement des réseaux de communication contre toute agression, du développement et des fabrications du système de transmission aéroporté Asparte ;
- lancement du programme S 4 ;
- études relatives aux améliorations des systèmes en service et aux systèmes futurs ;
- maintien en condition opérationnelle des armements nucléaires en service.

* pour les programmes spatiaux :

- poursuite du programme Helios ;
- poursuite du programme Syracuse II.

Les coûts de ces programmes, depuis 1984, s'inscrivent dans un très sensible effort d'augmentation, comme il apparaît dans le tableau ci-dessous :

(En millions F)

	Remunérations et charges sociales	Vie courante	Activité	Etudes	Fabrications	Infra- structure	Total	Titre III	Titre V
Crédits de paiement									
1984.....	365,7	549,8	1.586,9	7.706,0	4.263,3	576,7	15.048,4	1.055,4	13.993,0
1985.....	392,3	562,7	1.649,1	7.011,7	4.603,4	648,5	14.867,7	1.080,7	13.787,0
1986.....	409,5	753,5	1.665,6	6.832,0	4.606,0	689,0	14.955,6	1.165,6	13.790,0
1987.....	408,0	642,2	2.052,6	7.400,5	4.642,0	1.120,0	16.265,3	1.164,3	15.101,0
1988.....	402,2	562,7	2.277,3	8.972,0	4.344,0	1.467,0	18.025,2	1.039,2	16.986,0
					Entretien des matériels	Etudes	Fabrications	Infrastructure	Total
Autorisations de programme (Titres V et VI)									
1984.....					1.637,0	7.301,8	4.774,5	675,7	14.389,0
1985.....					1.764,9	6.779,4	4.445,6	767,1	13.757,0
1986.....					1.648,0	7.637,0	4.302,0	800,0	14.387,0
1987.....					2.140,5	8.691,5	4.728,0	1.537,0	17.097,0
1988.....					1.962,0	11.754,0	4.052,0	1.381,0	19.149,0

Pour ce qui est du nucléaire préstratégique, le groupe de programmes n° 2-5, qui le concerne, couvre les régiments d'artillerie « Pluton », les escadrons « Mirage 2000 N », « Mirage III E » et « Jaguar » et les flottilles de « Super Étendard » dotés de la capacité d'emport de l'A.S.M.P. Les effectifs et les équipements qu'il concerne, ainsi que les coûts de sa réalisation sont présentés dans le tableau suivant :

	1987			1988		
	Active	Appelés	Total	Active	Appelés	Total
Effectifs						
Personnels militaires.....	3.612	5.090	8.702	3.723	5.395	9.118
Personnels civils.....	-	-	444	-	-	433
			Existants prévus au 31-12-1987	Existants prévus au 31-12-1988		

Équipements principaux						
Régiments d'artillerie Pluton.....				5	5	
Escadrons Mirage 2000 N, Mirage III E et Jaguar.....				9 (1)	9 (1)	
Flottilles de Super Étendard.....				2	2	

(1) Sont inclus 4 escadrons d'aide à la pénétration (45 Mirage III E et 15 Jaguar d'accompagnement et de contre-mesures électroniques).

III. COÛTS.

(En millions F)

	Rémunérations et charges sociales	Vie courante	Activité	Études	Fabrications	Infra- structure	Total	Titre III	Titre V
Crédits de paiement									
1984.....	492,8	185,0	1.195,1	975,8	1.500,2	122,9	4.471,8	1.171,4	3.300,4
1985.....	521,2	189,5	1.257,6	1.351,2	1.831,8	168,1	5.319,4	1.205,2	4.114,2
1986.....	544,6	200,9	1.415,0	1.489,6	2.386,7	179,8	6.216,6	1.279,6	4.937,0
1987.....	556,7	205,7	1.386,4	2.447,8	3.943,7	243,4	8.783,7	1.245,7	7.538,0
1988.....	670,2	250,8	1.441,5	2.631,3	4.437,5	211,1	9.642,4	1.371,9	8.270,5

	Entretien du personnel	Entretien des matériels	Munitions	Études	Fabrications	Infrastructure	Total
Autorisations de programme (Titre V)							
1984.....	36,6	844,7	280,4	1.066,8	5.058,8	170,3	7.457,6
1985.....	37,4	870,2	319,1	1.396,0	5.072,6	234,5	7.929,8
1986.....	35,4	789,6	333,6	1.687,5	5.317,4	170,7	8.334,2
1987.....	37,0	813,1	293,2	2.063,1	5.020,2	414,6	8.641,2
1988.....	48,8	1.004,3	224,8	2.124,4	5.389,1	122,3	8.913,7

Traduit en termes budgétaires annuels, cet effort s'exprime par le chapitre 51-88 (atome stratégique et préstratégique) de la section commune, qui concerne les charges nucléaires, et qui, en matière d'autorisations de programme, marque une augmentation de 8,77 % pour le stratégique, de 24,76% pour le préstratégique, soit au total de 10,29% ; pour ce qui est des crédits de paiement, ils sont affectés, pour l'ensemble du chapitre, d'une augmentation de 6,24% pour les crédits de paiement.

Le chapitre 51-89, relatif, lui, aux engins, est affecté, pour les autorisations de programme, d'une augmentation de 15,3%, portant essentiellement sur le stratégique et, pour les crédits de paiement, d'une augmentation de 24,31%.

Enfin, les crédits consacrés à la DIRCEN (Direction des centres d'expérimentation nucléaire), diminuent, pour leur part, de 2,54%.

Ces différents chiffres traduisent d'une part, l'accomplissement des programmes portant sur le nucléaire tactique, le maintien des actions en matière de recherches et fabrications pour ce qui est du nucléaire stratégique, et par voie de conséquence, un ralentissement des crédits de paiement sur l'ensemble.

Après avoir examiné brièvement les crédits consacrés à l'armement nucléaire tactique - ou, comme l'on dit maintenant, préstratégique - il n'est pas sans intérêt d'évoquer - avec toute la prudence nécessaire - la question de l'arme à effets collatéraux réduits, c'est-à-dire de la "bombe à neutrons".

Le principe de son fonctionnement est acquis. Cette arme a fait depuis plusieurs années l'objet d'expérimentations nucléaires qui ont montré que l'on disposait de formules permettant d'obtenir les effets recherchés. La première étape qui consiste à définir la formule d'un engin calculable et expérimentable a donc été franchie.

Les étapes suivantes sont :

1.- la "militarisation" de la formule, c'est-à-dire son adaptation à un système d'arme précis compte tenu des contraintes qui résultent de l'environnement militaire et des exigences opérationnelles.

2.- le "développement du système d'arme" qui comprend :

- l'industrialisation,
- la qualification de l'arme et du système d'arme,

- la préparation à la mise en service.

Le développement serait assez rapide, s'il était décidé de fabriquer l'arme.

Ajoutons que les États-Unis disposent actuellement d'armes E.C.R. stockées sur le territoire américain, sous forme de charge destinées au missile tactique LANCE et d'obus d'artillerie 203 et 155 mm. Selon toute vraisemblance, l'U.R.S.S. mène des travaux dans ce domaine sans que leur état d'avancement soit connu.

En tout état de cause, la fabrication et la mise en service éventuelles d'un tel armement dépendrait non pas de problèmes techniques, mais d'une décision politique au plus haut niveau sur notre stratégie de défense.

Une telle décision, concernant des armes françaises, serait certainement prise dans le cadre d'une pensée de défense dépassant le seul cadre national. Elle devrait, éventuellement, être prise en tenant compte des réticences de nos voisins d'Allemagne fédérale pour tout ce qui concerne les armements nucléaires, fussent-ils "préstratégiques", comme le "Pluton" ou le "Hadès", ou "nucléaires de théâtre", comme le deviennent de plus en plus, dans la doctrine, les armes à rayonnement renforcé. En outre, l'emploi de ces armes pose, sur le plan militaire et sur le plan technique, la question du contrôle gouvernemental.

Il y a donc là un problème politique majeur, d'autant plus sensible que les négociations américano-soviétiques en cours vont certainement changer les données admises, en matière de défense, par les États de l'Europe occidentale. Le débat, maintenant, est ouvert. Il ne sera pas facile à mener, en raison des contraintes et des réticences des États intéressés, tout spécialement en ce qui concerne les armements nucléaires. Mais, en termes strictement militaires, ce problème du nucléaire, à courte et très courte portée, continuera de se poser, sous-tendu qu'il est par l'existence d'un armement conventionnel soviétique qui est environ de trois fois supérieur à celui que peuvent aligner en face de lui les États de l'Europe occidentale membres de l'O.T.A.N.

Au demeurant, votre commission donne un avis favorable à l'approbation de l'ensemble du budget de la défense pour 1988.

ANNEXE

Bilan des principaux programmes européens d'armement en coopération
auxquels la France a participé depuis 10 ans

Programmes	Financement du développement		Principaux industriels	Échéanciers (livraisons aux armées françaises)	Matériels commandés		Transfert de technologie (cessions de licence)	Bilan financier (crédits de paiements à fin 1987 en MF)
Missile Hot	France R.F.A.	1/2 1/2	Aérospatiale M.B.B.	1974 à au-delà de 1991	France R.F.A. export.	17 000 25 000 27 000	non	2 100
Missile Milan	France R.F.A.	1/2 1/2	Aérospatiale M.B.B.	1974 à 1991	France R.F.A. export.	64 000 90 000 62 000	Grande-Bretagne Italie Inde	3 800
Missile Roland	France R.F.A.	1/2 1/2	Aérospatiale M.B.B.	1977 à 1988	France R.F.A. export.	7 000 14 000 3 500	États-Unis d'Amérique	10 000
Chasseur de Mines Tripartite (C.M.T.)	France Belgique Pays-Bas	1/3 1/3 1/3	D.C.N. Mercantile et Béliard Van Der Geissen	1983 à 1989	France Belgique Pays-Bas	10 10 15	non	2 500
Hélicoptère Lynx-WG 13	France Grande-Bretagne	31 % 69 %	Aérospatiale Turboméca Westland Rolls Royce	1978 à 1994	France Grande-Bretagne export.	40 218 71	non	2 000

Programmes	Financement du développement	Principaux industriels	Échéanciers (livraisons aux armées françaises)	Matériels commandés	Transfert de technologie (cessions de licence)	Bilan financier (crédits de paiements à fin 1987 en MF)
Hélicoptère SA 341-342 gazelle	France 74 % Grande-Bretagne 26 %	Aérospatiale Turboméca Westland Rolls Royce	1973 à 1990	France 343 Grande-Bretagne 282 export. 426	non	2 200
Hélicoptère SA 330 Puma	France 92 % Grande-Bretagne 8 %	Aérospatiale Turboméca Westland Rolls Royce	1969 à 1989	France 185 Grande-Bretagne 48 export. 247	Indonésie Roumanie	2 700
Système de communication Rita	France 95 % Belgique 5 %	Thomson Bell Telephone Manufacturing Company	1981 à 1985	France 1 Belgique 1 U.S.A. 1 (chaque pays a commandé un système adapté à ses besoins)	non	8 300
Avion Jaguar	France 50 % Grande-Bretagne 50 %	A.M.D.-B.A. Turboméca BAe Rolls Royce	1972 à 1982	France 200 Grande-Bretagne 203 export. 94	non	9 200
Avion Alpha Jet	France 50 % R.F.A. 50 %	A.M.D.-B.A. Turboméca S.N.E.C.M.A. Dornier Rolls Royce	1978 à 1984	France 175 R.F.A. 175 export. 151	non	7 800